

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

[At 4.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, item No. 4, was allowed to stand.

Mr. MacDonald (Egmont), seconded by Mr. Roche, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of providing (a) international food aid at an annual level at least equal in nutritional value to the amount by which Canadians consume more than the world's average *per capita* protein diet (b) international agricultural development assistance at an annual level at least equal to the gross revenues accruing to Canada from the world arms trade and the vigorous advancement of these initiatives for adoption and implementation by the United Nations.—*(Notice of Motion No. 5)*.

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65 (4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Mitges for Mr. Whittaker on the Standing Committee on Agriculture.

Messrs. Darling and Gillies for Messrs. Lambert (Edmonton West) and Clarke (Vancouver Quadra) on the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Mr. Grafftey for Mrs. Pigott on the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

Mr. Roche for Mr. Smith (Churchill) on the Standing Committee on External Affairs and National Defence.

Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House

The following papers having been deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table pursuant to Standing Order 41 (1), namely:

déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article numéro 4 est réservé.

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Roche, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de fournir a) une aide annuelle alimentaire internationale dont la valeur nutritive sera au moins égale à la différence entre la consommation canadienne de protéine et la moyenne mondiale de cette consommation par habitant; b) une aide annuelle internationale au développement agricole qui soit au moins égale au revenu brut que le Canada tire du commerce international des armes et à appuyer énergiquement de telles initiatives en vue de leur adoption et de leur application par les Nations Unies.—*(Avis de motion n° 5)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Mitges en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Darling et Gillies en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Grafftey en remplacement de M^{me} Pigott sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Roche en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir: